

p. 100. Elle ne reprend pas l'idée d'une TPS au taux de 9 p. 100, que proposait le document technique.

Nous croyons donc que ce rappel au Règlement est totalement injustifié, simplement parce que la Chambre s'est prononcée. Le député a eu la possibilité de faire valoir ses objections avant que son parti et lui ne se prononcent sur cet avis de motion. Mais il ne l'a pas fait; c'est pourquoi son rappel au Règlement est injustifié.

En second lieu, si jamais cette question était à nouveau soulevée, nous estimons qu'il est très clair que c'est seulement la motion de voies de moyens qui constitue l'amorce du processus financier. Ce ne sont pas les documents auxquels l'avis se reporte, que ce soient des documents techniques ou des documents déposés ou non à la Chambre.

Il ressort de tout cela que c'est un rappel au Règlement injustifié. En fait, nous estimons que c'est une tactique complètement déplacée visant à faire obstruction aux travaux de la Chambre et à retarder l'adoption de ce très important projet de loi qui est au coeur du programme législatif de la présente législature.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mes collègues. Je respecte leurs points de vue. Cependant, je voudrais simplement dire, d'entrée en jeu, que nous avons soulevé ce rappel au Règlement avec le plus grand sérieux.

Les arguments vous ont été présentés. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai dit hier, mais je voudrais en répéter deux petites parties.

Je commence par répondre à mon ami le secrétaire parlementaire sur les raisons qui m'ont poussé à soulever la question quand je l'ai fait. J'ai lu dans l'avis de motion des voies et moyens qu'une taxe dite taxe sur les produits et services serait imposée après 1990 aux termes de la Loi sur la taxe d'accise et que son taux serait de 7 p. 100 comme l'énoncent des documents dont on donne ensuite les titres.

J'ai tout de suite supposé que les documents mentionnés avaient été déposés à la Chambre des communes. C'est la façon dont nous fonctionnons normalement, selon moi, et c'est la façon dont j'ai toujours fonctionné. Ce n'est que lorsque je suis allé chercher un exemplaire du document à la Direction des journaux pour l'étudier

### *Recours au Règlement*

que j'ai appris qu'il n'avait jamais été déposé, que ce document sur lequel se fondait la motion des voies et moyens n'avait pas été déposé à la Chambre, qu'il n'avait pas été mis à la disposition des députés, mais qu'il s'agissait d'un document technique que le ministre avait publié auparavant.

Sans vouloir reprendre l'argumentation, j'espère que ce n'est pas le début d'une ère où d'importantes modifications fiscales se fonderont principalement sur des documents émis par quelqu'un quelque part, mais non déposés à la Chambre des communes.

Je répète toutefois que se pose toujours la question que je vous ai demandé hier de trancher, quant à savoir si l'adoption de cette motion des voies et moyens est contraire à la tradition parlementaire. J'estime être encore parfaitement justifié de vous demander de vous assurer que nous ne risquons pas de créer un précédent extrêmement dangereux.

Je crois en outre qu'il y aurait lieu que vous statuez sur le risque de donner ainsi une portée plutôt incertaine au projet de loi sur les produits et services ainsi qu'aux amendements que la Chambre sera habilitée à étudier.

Même si je respecte l'opinion de mes collègues, je crois sincèrement que nous cherchons à vous conseiller pour vous permettre de prendre une décision afin que pareille question ne se pose plus jamais. Des lignes directrices très claires à notre intention découleront de la décision que vous rendrez. Je ne crois pas que les arguments présentés aujourd'hui détonnent le moins du monde par rapport aux questions que j'ai posées hier.

• (1530)

**M. le Président:** Je remercie le ministre des Finances d'avoir pris le temps d'exposer son point de vue à la présidence. Je remercie également le secrétaire parlementaire et je remercie encore le député de Kamloops de sa réponse.

Je tiens à assurer tous les députés, comme je l'ai fait hier, que la présidence prend évidemment cette question très au sérieux. Je ferai part de ma réponse à la Chambre le plus tôt possible. Je vous remercie.

La parole est au député de Calgary-Ouest sur un autre sujet.